

BERICHT: Vergehen ausserhalb der Spielzeit (Spielregel 16:11b+c - Code disciplinaire Artikel 10)Innerhalb von 48 Stunden an die FLH einzusenden: rapport@flh.lu

Name		Vorname		Verein			
N° Trikot		N° Lizenz		N° Spiel		Kategorie	
Spiel			Datum		vorher	nachher	

Infraction des affiliés (joueurs ou officiels) à l'encontre de joueurs, officiels, membres fédéraux, arbitres ou entraîneurs non prévus par l'article 5. avant ou après le match :

Définition de l'avant match : dès l'entrée sur le parking du centre sportif

Définition de l'après-match : sur l'aire de jeu, dans les vestiaires et sur la voie directe vers la sortie – y compris le chemin direct vers la voiture (le séjour à la buvette ne sera pas pris en compte).

- a) Comportement antisportif et /ou offenses
- b) Menaces / Diffamation

Beschreibung:**Name / Unterschrift**

Schiedsrichter A

Schiedsrichter B

Delegierter